

**COMPTE RENDU** de la réunion du **COMITÉ DES CHEFS DE SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS DES PSYCHOLOGUES EN MILIEU HOSPITALIER** tenue le vendredi **29 mai 2009** à 9 h 30, au siège social de l'Ordre des psychologues du Québec, 5<sup>e</sup> étage (salle Noël Mailloux).

<http://www.geocities.com/psyhosp>

---

PRÉSENCES :	M. Yves Beaulieu	Hôpital de Montréal pour Enfants
	M. Georges Beauséjour	CHU Sainte-Justine
	M <sup>me</sup> Micheline Bibeau	C.H. de l'Université de Montréal
	M <sup>me</sup> Marie-Andrée Brisson	CHCR Antoine-Labelle, l'Annonciation
	M. Marcel Courtemanche	C.H. de l'Université de Montréal
	M. Pierre Desjardins	Ordre des psychologues du Québec
	M. Gilbert Desmarais	C.H. Louis-H.-Lafontaine, Montréal
	M <sup>me</sup> Nathalie My-Hoa Dinh	C.H. de St-Mary, Montréal
	M. Louis E. Dubois	CSSS Gatineau
	M <sup>me</sup> Hélène Dymetryszyn	Hôpital Général Juif, Montréal
	M <sup>me</sup> Johanne Lajoie	CSSS Haut-Richelieu Rouville
	M <sup>me</sup> Suzanne Lapointe	CSSS du Suroît, Valleyfield
	M <sup>me</sup> Line Nayel	Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal
	M <sup>me</sup> Marie-Ève Poirier	Cité de la Santé, Laval
	M. Camillo Zacchia	Hôpital Douglas, Verdun
	M <sup>me</sup> Terry Zaloum	C.H. Rivière-des-Prairies, Montréal

Monsieur Marcel Courtemanche préside la rencontre et M<sup>me</sup> Micheline Bibeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté et se lit comme suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2009;
3. AFFAIRES DÉCOULANT;
4. VISITE DE PIERRE DESJARDINS : SUIVI DES DOSSIERS, LOI 21;
5. CONDITIONS SALARIALES DES PSYCHOLOGUES DU RÉSEAU PUBLIC;
6. AGRÉMENT SCP : PROGRAMME D.Psy., UdeM;
7. MANUEL D'AGRÉMENT OPQ;
8. TITRE PROFESSIONNEL DES PSYCHOLOGUES – SUPERVISEURS EN C.H. (G. DESMARAIS);
9. COLLOQUES (2) À VENIR EN 2010 (G. DESMARAIS);
10. DIVERS : Communication CH – universités;
11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.

## **2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2009**

Le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

### 3. AFFAIRES DÉCOULANT

**Se référant à la page 2, point 3 – Formation sur la nouvelle version du WAIS-IV :** Mme Claude Paquette, psychologue à l'Institut de réadaptation de Montréal, ne pouvant être présente à la réunion, a fait parvenir un courriel à Mme Bibeau l'informant qu'un groupe du Département de psychologie de l'UQAM (Peter Scherzer et al.) est en train de faire une traduction maison du WAIS-IV. Elle mentionne qu'il ne s'agira pas d'une traduction officielle mais que si tous utilisent cette version au Québec, cela aura l'avantage de l'homogénéité. Une discussion fait suite à cette annonce. Des questions se posent à savoir s'il s'agit seulement de traduire les mots ou de valider les normes. M. Courtemanche propose d'inviter M. Scherzer à une prochaine rencontre.

**Se référant à la page 3, point 6 – Normes d'agrément des programmes universitaires de psychologie :** la rencontre de ce sous-comité n'a toujours pas eu lieu. M. Courtemanche invoque le manque de temps et de disponibilité des membres. Il souligne l'importance de ce sous-comité et prévoit une rencontre sous peu. Par ailleurs, il lance une invitation aux membres présents pour se joindre à l'exécutif du comité.

**Se référant à la page 3, point 7 – Implantation du plan d'action en santé mentale :** le moratoire que l'AMPQ avait mis en place ne tient plus. La discussion se poursuit.

**Se référant à la page 3, point 8 – Quota d'évaluations :** Mme Johanne Lajoie précise que, depuis notre dernière rencontre, le quota imposé aux psychologues de première ligne a été revu à 45 évaluations par psychologues par année.

### 4. VISITE DE PIERRE DESJARDINS : SUIVI DES DOSSIERS, LOI 21

M. Pierre Desjardins nous informe qu'hier Mme Kathleen Weil, ministre de la Justice du Québec, a fait savoir à Mme Rose-Marie Charest, présidente de l'OPQ, que le projet de loi 21 sera adopté avant le 19 juin. À ce jour, il y a encore des groupes de gens, dont les orthophonistes, qui manifestent le droit de se faire entendre et certains psychiatres ont des réserves au sujet de cette entente. M. Desjardins mentionne que, si nécessaire, il y aura une commission parlementaire restreinte seulement et que l'OPQ en sera avisé une semaine à l'avance. Au sujet de rumeurs qui courent dans certains milieux comme quoi l'adoption serait reportée, M. Desjardins suggère de toujours vérifier les sources. De plus, la pétition parue dans La Presse provenant de psychologues qui dénonçaient le fait que 600 familles sont en attente de « diagnostics » de TED ou autisme a été temporairement retirée et est maintenant relancée.

Une discussion a lieu concernant le travail actuel des professionnels vs la mise en place de la loi dans les milieux hospitaliers. Il est entendu que, suite à l'adoption du projet de loi 21, des clauses grand-père seront à prévoir.

D'autre part, Mme Line Nayel fait part de ses inquiétudes quant au traitement des dossiers d'équivalence (M.Ps. vs Ph.D.). Il semble que les universités ne soient pas au courant de ce sujet. Elle évoque le volet prestige et le volet salarial. M. Desjardins rappelle que l'OPQ ne délivre pas de diplôme mais des permis.

### 5. CONDITIONS SALARIALES DES PSYCHOLOGUES DU RÉSEAU PUBLIC

Le 22 mai dernier, une première rencontre a eu lieu concernant la rémunération des psychologues dans le réseau public. Étaient présents : Georges Routhier et Richard Couture, deux des auteurs du document de travail *Les conditions salariales des psychologues dans le secteur public et parapublic québécois*, Julie Maheux, représentante des étudiants de l'Université Laval, Camillo Zacchia, Huguette Bérubé, Yves Beaulieu, Suzanne Spénard et Marcel

Courtemanche, membres de notre comité ainsi que Charles Roy de l'APQ. Un tour d'horizon a été fait au sujet de ce dossier.

Même si les syndicats ne représentent qu'un petit nombre de psychologues par rapport aux autres professionnels, le mot d'ordre est de se mobiliser et faire front commun pour la prochaine négociation. Comme moyens de pression, M. Charles Roy propose aux psychologues de déposer un grief sur l'équité salariale et d'acheminer la pétition, produite par l'APQ, au conseil d'administration de leur milieu. Aussi, les membres proposent d'utiliser la Loi 21, dès son adoption, comme démonstration de l'utilité des compétences et de la formation doctorale des psychologues, autant d'arguments supportant une reconnaissance salariale accrue. Lors de la prochaine rencontre, le 19 juin prochain, un comité sera formé pour faire avancer ce dossier. M. Courtemanche mentionne que des représentants de centres jeunesse, CSSS et milieux scolaires seront approchés pour participer à cette rencontre.

#### **6. AGRÉMENT SCP : PROGRAMME D.Psy., UdeM**

Un projet de programme D.Psy. est en cours à l'Université de Montréal et la Société canadienne de psychologie y fera une visite d'agrément en juin prochain. Des représentations seront faites par plusieurs groupes. Pour participer, il suffit de s'adresser à M. Marc-André Bouchard à l'UdeM.

#### **7. MANUEL D'AGRÉMENT OPQ**

M. Marcel Courtemanche a obtenu une copie (pour consultation seulement) du nouveau manuel d'agrément de l'OPQ. Ce document est *aux fins de recommander l'ajout, le maintien ou le retrait de diplômés à la liste des diplômés donnant accès au permis de l'Ordre des psychologues du Québec*. Dans ce document, il est question des normes, critères minimaux et processus d'évaluation des programmes universitaires. M. Courtemanche déplore le fait qu'il n'y a aucune mention à propos de la formation des étudiants en stage donc aucune reconnaissance des milieux d'internat. Une discussion a lieu à ce sujet.

#### **8. TITRE PROFESSIONNEL DES PSYCHOLOGUES – SUPERVISEURS EN C.H. (G. DESMARAIS)**

M. Gilbert Desmarais propose d'exiger aux universités le titre de professeur associé de clinique pour tous les superviseurs. À compter de septembre 2010, il suggère de refuser les étudiants de l'Université de Montréal comme moyen de pression. Les membres s'entendent pour une mobilisation unanime. Par ailleurs, ils mentionnent l'importance d'obtenir le support de la direction d'enseignement de leur milieu respectif. Une discussion a lieu quant au titre exact, à la reconnaissance professionnelle et académique des superviseurs, à l'accès aux services universitaires, à la rémunération et au droit de regard sur la formation universitaire.

#### **9. COLLOQUES (2) À VENIR EN 2010 (G. DESMARAIS)**

M. Desmarais participe à la préparation d'un colloque multidisciplinaire sur la réadaptation qui aura lieu les 15 et 16 avril 2010. Il prépare un autre colloque qui aura lieu en octobre-novembre 2010 et dont le sujet est : Le lien entre la recherche et la clinique. Il invite tous les membres à planifier ces deux projets ensemble.

## **10. DIVERS**

### **Communication C.H. – universités**

Mme Hélène Dymetrzyn évoque le problème des exigences de certaines universités envers les milieux de stage (chiffrier, nombre d'heures de contact direct, etc.). Une discussion suit.

## **11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine rencontre aura lieu vendredi le 2 octobre 2009.

Micheline Bibeau  
Agente administrative  
Service de psychologie du CHUM

/mb (2009-06-01)

Marcel Courtemanche, M.A.(Ps.)  
Chef du Service de psychologie  
CHUM  
Président du comité